



TER2 – ACQUISITION ET ACTUALISATION DES CONNAISSANCES SUR L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Priorité

?

ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

DO

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats terrestres d'intérêt communautaire
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces terrestres d'intérêt communautaire
Secteur concerné	L'intégralité terrestre du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site N2000
- Accompagner la gestion et anticiper au maximum les impacts du changement climatique

Mesures :

- TER5 Maintien du principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats d'intérêt communautaire
- TER6 Maitrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels
- TER7 Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER8 Promotion de la mise en place ou du maintien d'une gestion favorable sur les boisements d'intérêt communautaire
- TER9 Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones
- TER10 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de chiroptères
- TER11 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces des milieux aquatiques
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.

Contexte et problématiques

L'érosion du littoral est un phénomène plus ou moins marqué selon les secteurs du périmètre Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel. Des phénomènes d'érosion importants arrivent ponctuellement (ex : Baie de la Fresnaye, Fosse Eyrand) et nécessitent de mettre en œuvre des mesures de mises en défens. De plus, la connaissance des secteurs sujets à l'érosion permet d'anticiper la gestion des habitats et des espèces.

Le changement climatique impacte directement les espèces d'arbres constituant la base des habitats d'intérêt communautaire forestier. La répétition des sécheresses et l'augmentation des températures vont impacter les cortèges d'arbres des boisements d'intérêt communautaire. On assiste à la plantation de plusieurs espèces comme des espèces exotiques envahissantes comme le Robinier faux-acacia ou encore l'Erable sycomore, ou des résineux exogènes modifiant les habitats naturels comme par exemple les pins, considérées comme des espèces résistantes aux changements climatiques.

Description des sous-actions

➤ **TER2.1 – Mise en place d'un suivi de l'érosion du littoral**

Des suivis photographiques pourraient être mis en place sur le périmètre Natura 2000 où l'érosion est jugée importante.

Des points de prises de vue avec les angles à respecter, les dates et heures de réalisation des clichés seront déterminés. Il est recommandé autant que possible que la photographie soit toujours réalisée par le même observateur pour limiter les risques de variations malgré le protocole strict défini.

➤ **TER2.2 – Aide à la décision à la gestion des habitats d'intérêt communautaire forestiers**

Le but de l'action est de rédiger une note bibliographique afin que l'opérateur Natura 2000 puisse conseiller les porteurs de projet forestier pour choisir les espèces d'arbres pouvant être plantées ou replantées afin d'impacter le moins possible le milieu naturel.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER2.1	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conservatoire du littoral 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - DDTM22,
TER2.2	<ul style="list-style-type: none"> - CD22 - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel 	<ul style="list-style-type: none"> - CD22 - CRBPF, ONF - UBO, Université Rennes 1,

Indicateurs de réalisation

- Temps affecté à la mesure
- Taux de réalisation

Coût estimé et financement prévisionnel

- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEADER) et Temps agents
- Acquisition de matériel en régie : coût à préciser.
- Financement :
 - . Communes.
 - . Conservatoire du littoral.
 - . Etat/ Europe (Natura 2000).
 - . CD22 (Taxe Barnier)

Références